



Association a but non lucratif

Par **stb_old**, le **28/09/2007** à **20:58**

une proposition de la mairie de blagnac a etait faite a l'ensemble des administres pour l'obtension de jardins familiaux; 76 personnes ont ete retenu ; la gerance de ceux-ci a ete donne a une association qui s'est creer avec quatre membre des administres qui beneficieront eux aussi d'un jardin sans aucunes assemblee generale. Ma question est cette association est elle valable au point de vue juridique?et si non quelle action tenter?